CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

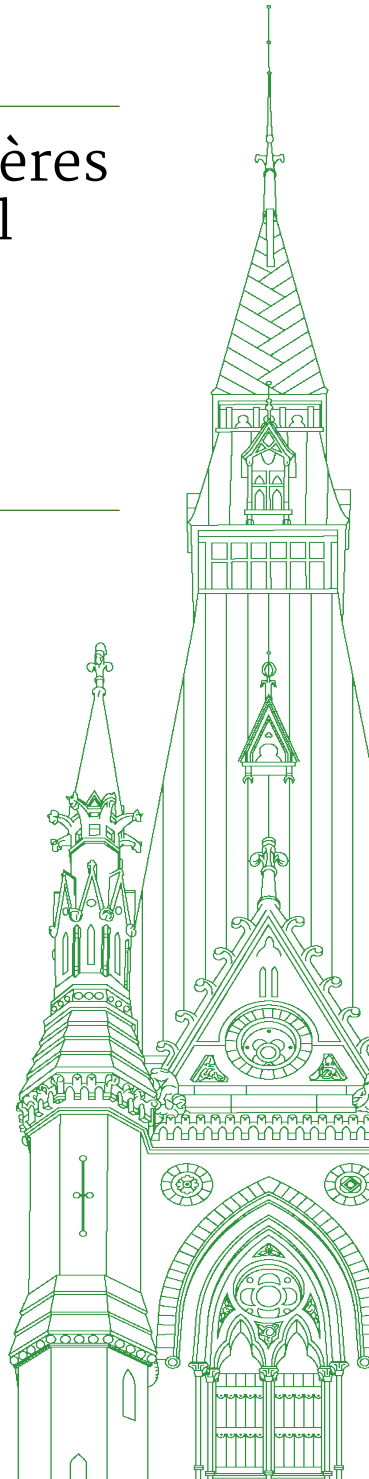
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 048

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 2 novembre 2026



Président : Ahmed Hussen

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 2 novembre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): Bonjour, chers collègues. Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 48e réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 7 octobre 2026, le Comité se réunit pour amorcer son étude sur les possibilités qu'offre au Canada un renforcement de la relation avec l'Union européenne.

Conformément au Règlement, la séance d'aujourd'hui se déroule en format hybride. Les membres sont présents dans la salle ou à distance grâce à l'application Zoom.

[*Français*]

J'aimerais maintenant présenter les témoins.

[*Traduction*]

Nous accueillons Achim Hurrelmann, professeur de science politique à l'Université Carleton, Mark Manger, professeur d'économie politique, ainsi que Anand Sundar, expert en défense et sécurité transatlantique et conseiller spécial auprès du directeur du Conseil européen des relations étrangères, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Un temps de parole maximal de cinq minutes vous sera accordé pour chacune de vos déclarations liminaires, après quoi nous passerons aux questions des membres du Comité.

[*Français*]

J'invite maintenant M. Hurrelmann à prendre la parole.

[*Traduction*]

Achim Hurrelmann (professeur de science politique, Université Carleton, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Merci, mesdames et messieurs les députés, de me donner l'occasion de vous faire part de quelques observations sur les relations entre le Canada et l'Union européenne, que j'étudie depuis de nombreuses années. Je voudrais aborder quatre aspects de ces relations.

Premièrement, le Canada et l'Union européenne entretiennent des relations très solides et dynamiques, qui reposent sur une base institutionnelle bien établie. Je tiens à mentionner en particulier l'Accord économique et commercial global, ou AECG, l'Accord de partenariat stratégique et le partenariat en matière de sécurité et de défense. Je tiens à souligner que ces accords sont tous des accords « vivants », ce qui signifie qu'ils prévoient des mécanismes permettant un renforcement continu des relations. Je tiens également à souligner que, du côté canadien, ces accords rendent compte du travail des gouvernements fédéraux qui se sont succédé, quelle que soit leur couleur politique. Cela étant dit, je crois que si nous voulons continuer à développer les relations entre le Canada et l'Union européenne, il sera important de préserver cet esprit de collaboration multipartite.

Deuxièmement, quelles sont les possibilités actuelles que procurent les relations entre le Canada et l'Union européenne? Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que le Canada et l'Union européenne se tournent l'un vers l'autre à des moments où les relations avec les États-Unis sont difficiles, mais le contexte actuel est tout à fait particulier, et il y a deux grandes raisons à cela. Premièrement, la rupture actuelle avec les États-Unis est clairement plus profonde que lors des crises précédentes dans les relations transatlantiques, ce qui signifie que la diversification est un impératif pour les deux partenaires. Deuxièmement, et cela est peut-être moins évident, l'Union européenne a apporté des changements à ses politiques extérieures, qui la rendent plus encline à intensifier ses relations avec le Canada. En effet, dans ses politiques économiques extérieures, l'Union européenne a mis l'accent sur la sécurité économique et sur l'atténuation des risques de dépendances stratégiques. Or, le Canada est un allié naturel dans la poursuite de ces objectifs en raison de ses priorités géopolitiques — qui sont similaires à celles de l'Union européenne — et de sa richesse en matière d'énergie et de ressources.

De surcroît, la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne s'est réorientée, passant d'une approche axée sur l'intervention en cas de crise internationale au renforcement des capacités de défense, renforcement qu'elle met en œuvre par l'intermédiaire de programmes comme Agir pour la sécurité en Europe, ou SAFE, auquel le Canada participe. Cela dissipe les préoccupations que pouvait avoir le Canada concernant un chevauchement des efforts avec l'OTAN et offre des possibilités concrètes de collaboration.

Troisièmement, nous ne pourrons tirer parti de ces possibilités que si nous fondons les prochaines étapes sur une analyse des difficultés et des obstacles qui compliquent actuellement les relations entre le Canada et l'Union européenne. Je voudrais en souligner deux. Premièrement, il a toujours été relativement facile de conclure des accords entre le Canada et l'Union européenne et de leur insuffler une dynamique économique et sociale. L'AECG, par exemple, a entraîné une augmentation des échanges bilatéraux, mais ces hausses ont été somme toute modestes. Les taux d'utilisation restent en deçà de ce qu'ils pourraient être. Les investissements européens ont mis du temps à passer en deuxième vitesse et l'harmonisation des réglementations a été limitée. Le sommet a abordé certaines réponses, que nous pourrons peut-être approfondir lors de la période des questions, mais je tiens à souligner que ces tendances ne seront pas faciles à modifier, car elles sont ancrées dans des réalités géographiques et commerciales propres à chacun.

Nous ne pouvons pas non plus nier qu'en raison de son processus décisionnel fondé sur le consensus, l'Union européenne est un partenaire avec lequel il peut être ardu de travailler. Les difficultés rencontrées pour ratifier l'AECG dans les États membres de l'Union européenne en sont une illustration. Pour le Canada, cela signifie deux choses. Premièrement, nous devons adopter une approche à plusieurs niveaux qui ne se concentre pas uniquement sur les relations avec les institutions de l'Union européenne, mais qui garde toujours à l'esprit les relations avec les États membres. Cela est particulièrement vrai dans des domaines tels que l'énergie ou la défense, où ce sont les États eux-mêmes qui détiennent la plupart des pouvoirs. Deuxièmement, il sera important d'axer notre coopération avec l'Union européenne sur des domaines dans lesquels les institutions de cette dernière peuvent agir de manière autonome et où les possibilités de veto sont relativement limitées, comme les programmes Horizon, Erasmus+ ou Galileo.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur l'idée d'un statut de membre associé, qui, à mon sens, a quelque peu détourné l'attention du travail politique menant au sommet, principalement parce que l'Union européenne, pour être franc, n'avait pas vraiment fait le travail nécessaire pour définir ce que ce statut signifierait et comment il allait pouvoir s'inscrire dans le droit européen.

En principe, un tel statut pourrait-il être bénéfique pour le Canada?

J'ai trois réflexions à ce sujet. Premièrement, il convient de souligner qu'un statut de partenariat renforcé n'est pas nécessaire pour approfondir nos relations avec l'Union européenne. Deuxièmement, il est clair que les formes actuelles d'association renforcée de l'Union européenne avec des États européens comme la Norvège et la Suisse, qui mettent l'accent sur l'intégration des marchés et des institutions, ne sont pas des modèles adaptés à la situation du Canada. Cela étant dit, et c'est ma troisième observation à ce sujet, il pourrait y avoir un potentiel à développer un statut de partenariat renforcé — qu'on l'appelle ou non « statut de membre associé » —, si l'objectif était défini comme étant une collaboration stratégique sur des priorités internationales communes telles que l'énergie, les ressources, la défense, la technologie et la recherche.

● (1105)

Dans ces domaines, un statut de partenariat renforcé pourrait nous offrir une base solide pour une collaboration à long terme, à l'abri des changements de gouvernement ou des transformations du contexte politique. Cette base nous procurerait un degré de confiance élevé et nous permettrait par conséquent de collaborer dans les domaines où cela s'avère nécessaire, comme la constitution conjointe de stocks de ressources. La concrétisation de cette dynamique revêtirait une valeur symbolique en tant que signe de la résilience de la démocratie libérale et du multilatéralisme dans un contexte géopolitique de plus en plus instable. Cela étant dit, il reste que ce sera difficile de mettre en place un tel statut sans qu'il soit entravé par la complexité juridique et les divisions internes de l'Union européenne.

Je vous remercie.

[*Français*]

Le président: Je vous remercie de votre allocution d'ouverture.

J'invite maintenant M. Manger à prendre la parole.

[*Traduction*]

Mark Manger (professeur d'économie politique, à titre personnel): Monsieur le président, honorables membres du Comité, les nombreux sommets qui se sont tenus entre le Canada et la Commission européenne ont suscité un vif intérêt et retenu l'attention des médias à l'échelle du pays.

Nous avons appris que le Canada cherche à nouer des relations plus étroites avec l'Union européenne, bien que, pour l'instant, la nature exacte de ces nouvelles relations reste floue. Nous avons appris qu'il s'agirait d'un nouveau type de relation fondée sur une coopération étroite en matière d'économie et de sécurité. Il s'agit de quelque chose d'important, car notre — devrais-je dire « ancien » — allié et partenaire commercial le plus important a soudainement manifesté des visées sur notre territoire et notre souveraineté. Dans l'ensemble, cela ressemble à de grandes ambitions et à des déclarations audacieuses, mais, pour le moment, elles ne reposent pas sur quoi que ce soit de substantiel.

Nous avons également appris que cette relation ne débouchera pas sur une adhésion à l'Union européenne. C'est sans doute une bonne chose parce que tout véritable accord d'association impliquerait de céder une grande partie de notre souveraineté à l'Union européenne plutôt que de la renforcer. Ce qui me surprend, c'est qu'il n'y ait aucune mention ni aucune intention d'apporter des améliorations significatives à cet aspect de la relation qui recèle un énorme potentiel: nos relations commerciales.

Cela fait maintenant près d'une décennie que l'accord commercial entre le Canada et l'Union européenne est mis en œuvre à titre provisoire, et pourtant, neuf ans plus tard, malgré un détournement commercial significatif au détriment des États-Unis, les exportations de marchandises du Canada vers l'Union européenne ne représentent toujours que 5,5 % de nos exportations totales, et les importations ne constituent que 11 % de nos importations totales. Cela signifie que depuis 2016 — dernière année avant la mise en œuvre provisoire de l'Accord économique et commercial global —, la part des échanges de marchandises avec l'Union européenne dans notre commerce total de marchandises n'a augmenté que d'environ 2 %. Le tableau n'est du reste pas très différent lorsqu'on examine le secteur des services.

Qu'exportons-nous réellement vers l'Union européenne? Nous exportons du pétrole, du minerai de fer, des pièces d'avion, de l'huile de colza et du blé, et cela n'a pas beaucoup changé depuis l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global. Nous semblons avoir écarté toute amélioration significative de cette relation commerciale. Il y a un peu plus d'un an, la Chambre des communes a affirmé que le secteur le plus crucial d'intérêt national était, bien sûr, celui des produits laitiers. Or, il se trouve que les exportations de produits laitiers revêtent également un intérêt central pour plusieurs de nos partenaires de l'Union européenne. En fait, même des pays avec lesquels nous pourrions avoir de nombreux intérêts communs, comme le Danemark, perçoivent cela comme un problème.

Notre réticence à agir va bien au-delà de ce « sujet tabou » bien connu de la politique commerciale canadienne. Nous n'autorisons pas les fournisseurs étrangers à prendre des participations majoritaires dans notre secteur des télécommunications, même s'il serait difficile de soutenir que T-online ou Telefónica de España constitueraient un risque en matière de sécurité s'ils devaient pénétrer le marché canadien.

Ce n'est pas seulement décevant: c'est inquiétant. Après tout ce que les États-Unis nous ont fait subir et ce que nous leur avons rendu — bien que ce soit surtout à notre propre détriment avec nos droits de douane de rétorsion —, le commerce avec les États-Unis représente toujours 68 % de notre commerce extérieur.

Un renforcement des relations entre le Canada et l'Union européenne recèle un potentiel énorme, mais pour que ce potentiel se concrétise, nous devons faire ce qu'il faut. Nous devons faire du Canada un lieu d'investissement attractif pour les entreprises et les secteurs européens, un endroit où ils ont réellement envie d'investir. Nous devons reconnaître que notre avantage comparatif restera inévitablement lié aux ressources naturelles et à une poignée de secteurs manufacturiers de pointe, tels que la technologie aéronautique.

Toutes les autres initiatives sont louables, qu'il s'agisse d'une participation accrue à l'espace européen de la recherche, de la facilitation de la mobilité des étudiants ou peut-être même d'un accord sur la mobilité des jeunes, mais elles n'auront pas d'effet significatif sur le commerce extérieur, ce qui est pourtant crucial si nous voulons diversifier nos relations internationales et renforcer la souveraineté canadienne.

● (1110)

Le président: Merci pour votre exposé.

J'invite maintenant M. Anand Sundar à prendre la parole.

Anand Sundar (expert en défense et sécurité transatlantique et conseiller spécial auprès du directeur, Conseil européen des relations étrangères, à titre personnel): Monsieur le président, distingués membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui sur les relations entre le Canada et l'Union européenne.

Mon exposé se focalisera principalement sur les questions de défense et de sécurité, qui sont les domaines dans lesquels je me spécialise. Je m'exprimerai en ma qualité de chercheur indépendant, et du point de vue d'un citoyen européen et allemand résidant à Londres — autrement dit, en tant qu'observateur détaché des débats politiques nationaux de votre pays.

Je vais mettre l'accent sur les trois grands enjeux suivants. Premièrement, les raisons qui font que l'Europe et le Canada ont besoin l'un de l'autre; deuxièmement, à quoi pourrait ressembler cette coopération; troisièmement, ce qu'il reste à faire.

Premièrement, pourquoi l'Europe et le Canada ont-ils besoin l'un de l'autre ? Les Européens sont confrontés au même problème que le Canada: comment réduire leur dépendance à l'égard d'un États-Unis de plus en plus imprévisible, dans un monde qui devient de plus en plus instable et sur lequel pèse un large éventail de menaces. Le Canada dispose de capacités et d'atouts concrets qui peuvent aider l'Europe à renforcer sa propre sécurité. Il contribue déjà à la sécurité européenne en dirigeant la brigade multinationale de l'OTAN en Lettonie. Il apporte une expertise et un savoir-faire considérables, que ce soit grâce à ses décennies de participation au NORAD ou à son expertise pour ce qui est de la guerre dans l'Arctique. De plus, il possède les matières premières essentielles dont les fabricants d'armes européens ont besoin, et il consacre désormais 2 % de son PIB à la défense, soit plus que 14 États membres de l'Union européenne réunis.

Le Canada est également un partenaire politique facile pour l'Europe. Ses valeurs sont les mêmes que celles de l'Europe. C'est une économie du G7, et il n'est pas aussi éloigné géographiquement que le sont l'Australie, le Japon, la Corée ou la Nouvelle-Zélande. En outre, le Canada ne connaît aucune des difficultés politiques avec lesquelles la Turquie doit composer.

Le Canada tire également profit d'une relation étroite avec l'Europe que d'autres n'ont pas. La quasi-totalité de ses armes clés, de ses pièces de rechange et de ses renseignements provient actuellement des États-Unis. Cela l'expose aux dérives d'une administration qui l'a menacé d'annexion et qui n'a pas hésité à prendre des mesures punitives à son égard — des droits de douane, notamment, ou, en matière de défense, la suspension de la Commission permanente mixte de défense. Le Canada s'apprête à décupler les ressources qu'il affecte à la défense au cours de la prochaine décennie, mais son industrie est trop petite pour absorber des fonds d'une telle ampleur. De reste, le fait de dépenser la totalité de cet argent sur son territoire ou aux États-Unis ne ferait qu'aggraver cette dépendance. En revanche, l'Europe offre une autre source d'approvisionnement ainsi qu'un accès à un marché bien plus vaste.

Cela m'amène à mon deuxième point: à quoi la coopération Canada-Union européenne ressemble-t-elle à l'heure actuelle? À bien des égards, les deux parties ont parcouru un long chemin au cours des deux dernières années seulement. Le Canada a signé un pacte de défense et de sécurité avec l'Union européenne en 2025. Il a été le premier pays non européen à être admis au programme Agir pour la sécurité de l'Europe, ou SAFE, l'instrument de prêt de l'Union européenne en matière de défense, doté de 150 milliards d'euros. Le Canada participe également à deux projets de coopération structurée permanente et a renforcé ses liens bilatéraux avec les gouvernements européens — notamment en choisissant l'entreprise allemande ThyssenKrupp pour la construction de sous-marins.

Il importe toutefois de ne pas surestimer l'étendue de cette coopération. Pour ce qui est du programme SAFE, seuls deux contrats canadiens ont été annoncés à ce jour — dont un la semaine dernière. Le sommet de la semaine dernière à Montréal a donné le coup d'envoi d'une alliance pour l'avenir, mais le terme « membre associé » a été retiré de la déclaration commune suite aux objections formulées par l'Allemagne et quelques autres États membres. Par ailleurs, la déclaration finale du sommet est restée très vague sur une possible accentuation de la coopération entre le Canada et l'Union européenne en matière de sécurité et de défense.

Cela m'amène à mon dernier point, qui concerne ce sur quoi le gouvernement canadien devrait faire pression auprès de l'Europe. Les véritables décisions concernant l'accès du Canada au marché européen de la défense ne se prendront pas dans le cadre d'un sommet comme celui de la semaine dernière ou dans le cadre des négociations qui se tiendront au cours des prochains mois entre l'Union européenne et le Canada, mais bien à Bruxelles, lors des négociations sur le prochain budget septennal de l'Union européenne ou sur le cadre financier pluriannuel, qui prévoit notamment 131 milliards d'euros pour la défense et l'espace. Certains États membres sont ouverts à la participation de pays tiers, mais d'autres souhaitent que ces fonds restent en Europe.

Voilà l'occasion que le Canada devrait saisir pour faire valoir qu'il devrait être intégré aussi profondément que possible dans la base industrielle de défense européenne. En échange de conditions similaires à celles que l'Union européenne a déjà accordées à l'Ukraine, le Canada pourrait proposer une contribution financière, l'accès à son propre marché de la défense pour les entreprises européennes et un alignement plus étroit des contrôles en matière d'exportation. Il serait également approprié de mettre l'accent sur l'approfondissement des relations bilatérales et minilatérales avec les pays européens et dans le cadre de structures telles que la Force expéditionnaire conjointe.

Enfin, pour définir en quoi devrait consister l'alliance de demain, le Canada devrait plaider en faveur d'un accord restreint, mais rigoureux, axé principalement sur la sécurité, la défense et la résilience plutôt que sur l'adhésion au marché unique ou sur la libre circulation, ce qui nécessitera des années, voire des décennies, de négociations complexes.

Il est essentiel de noter que rien de tout cela n'oblige le Canada à choisir entre ses relations avec l'Europe et ses relations avec les États-Unis. Le NORAD reste essentiel à la sécurité des États-Unis et du Canada, et toute coopération entre l'Union européenne et le Canada en matière de défense devrait, en fin de compte, servir à renforcer l'OTAN. Cela étant dit, il reste que le Canada et l'Europe ont tous deux besoin d'une protection contre l'imprévisibilité américaine, et le développement conjoint de capacités et d'industries de défense est le moyen le plus efficace d'y parvenir.

Je vous remercie.

● (1115)

Le président: Merci beaucoup pour votre déclaration.

Nous allons maintenant passer à la période des questions, en commençant par le député Aboultaif.

Vous avez six minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de s'être présentés devant le Comité aujourd'hui.

Monsieur Hurrelmann, il y a quelque temps, vous avez dit que, comme toujours, dans les relations entre le Canada et l'Union européenne, il est plus facile de faire de grandes déclarations sur de nouvelles initiatives que de donner suite concrètement à ces annonces.

Nous savons que le statut très important de cette relation est censé être celui de « membre associé », ce à quoi s'opposent vivement l'Allemagne, la France et de nombreux autres États membres. Le Canada est un pays, tandis que l'Union européenne est une grande famille. Dans ce contexte, il est très compliqué de travailler avec l'ensemble des membres de cette famille, de trouver un terrain d'entente pour aller de l'avant. Nous n'avons certainement pas le luxe de disposer de beaucoup de temps, compte tenu de la direction que prennent les choses. Ce que nous avons, c'est l'Accord économique et commercial global, ou AECG, qui a nécessité 10 ans de négociations. Or, certains pays ou certains parlements européens ne l'ont toujours pas ratifié, et les relations commerciales avec l'Europe, qui compte entre 450 et 500 millions d'habitants, n'ont pas atteint l'ampleur qu'elles devraient avoir.

Au milieu de toute cette confusion, quelle est l'essence même de ce qui s'est passé en ce qui concerne ces annonces? Quel est le degré de sérieux de ce qui a été annoncé? Je reçois beaucoup d'appels et de courriels de gens de ma circonscription qui se plaignent de toute cette affaire. Certains ne croient pas que cela va se concrétiser. D'autres doutent du sérieux de la chose. Monsieur Hurrelmann, j'aimerais que vous, ainsi que les deux autres témoins présents ici, nous donniez votre avis à ce sujet.

Achim Hurrelmann: La difficulté réside dans le fait que nous ne savons pas quelle forme cela est censé prendre, car il s'agit d'un concept inédit. Si vous n'avez pas pris connaissance des déclarations prononcées par la présidente de la Commission européenne, Mme von der Leyen, lors de la conférence de presse qui a suivi le sommet — déclarations au cours desquelles elle a défini la notion de « membre associé » —, la meilleure idée que nous en avons de ce statut, c'est qu'il comporte trois piliers. Il y a la collaboration politique, qui semble se résumer à des échanges sur les politiques. Puis il y a la participation du Canada à davantage de programmes de l'Union européenne, tels qu'Erasmus+. Enfin, il y a le troisième pilier, qu'elle a appelé « gouvernance », qui consisterait en des réunions entre le gouvernement fédéral canadien et le collège des commissaires, ainsi qu'en de possibles liens de parlement à parlement ou de court à court.

Je crois que ce sont toutes des idées prometteuses, mais la question est la suivante: ont-elles besoin d'un concept aussi vaste que celui de « membre associé » pour se concrétiser? Je ne suis pas certain que ce soit le cas. En réalité, je crois que le principal argument en faveur du statut de membre associé réside dans la fiabilité et le caractère durable du concept. Par ailleurs, comme j'ai également tenté de le souligner, la validation de ce statut en Europe comporte de nombreux obstacles.

● (1120)

Ziad Aboultaif: À quel point pensez-vous que ce qui s'est passé soit sérieux quant à l'issue de toute cette affaire? S'agit-il d'une avancée sérieuse vers quelque chose de significatif ou d'une simple annonce?

Achim Hurrelmann: Je pense que le gouvernement canadien et la Commission européenne souhaitent que ce soit quelque chose de sérieux. Je ne crois pas qu'ils sont absolument attachés au concept de membre associé, mais ils s'y tiennent pour l'instant, car cela retient l'attention sur le plan symbolique. Tout le monde en parle, y compris nous ici.

Je pense que c'est là un effet positif de cette initiative et, d'après ce que je comprends, tant la présidente de la Commission européenne que le premier ministre canadien tiennent à entretenir cette notion, même si, à l'issue des négociations, l'appellation de ce lien ne sera peut-être pas celle de « membre associé ». En fait, ce qui a été proposé n'a à mon avis pas grand-chose à voir avec un statut de membre.

Ziad Aboultaif: Monsieur Manger, que diriez-vous aux Canadiens qui écoutent cette conversation en ce moment? Encore une fois, beaucoup de Canadiens nous disent qu'ils ne savent pas quoi penser de cela. Ils ignorent à quel point cela est sérieux. Certains se laissent guider par une certaine nostalgie du passé. D'autres considèrent que, oui, nous devons agir ainsi en raison des relations tendues que nous entretenons actuellement avec les États-Unis — de part et d'autre, bien sûr. Cela s'applique autant à nous qu'aux Européens.

Que diriez-vous aux Canadiens si vous deviez leur expliquer ce qui se passe au sujet de ces relations?

Mark Manger: Je dirais qu'il y a un potentiel énorme. Je suis d'accord avec mon collègue. Cependant, je tiens à souligner que c'est une pure coïncidence si trois Allemands sont ici en tant que témoins. Pour ma part, j'ai prêté serment d'allégeance à ce pays.

Des voix: Oh, oh!

Mark Manger: Ce sont de nobles initiatives. Erasmus+ est, bien sûr… En tant que père de deux enfants, je dirais que, oui, ce serait formidable si mes enfants pouvaient passer quelque temps en Europe pendant leurs études universitaires et bénéficier d'une aide financière des contribuables européens et canadiens. Ce sont de telles occasions qui permettent de nouer des relations stables à long terme. Les contacts humains sont très importants. De même, l'intégration des Canadiens au milieu européen de la recherche recèle un énorme potentiel.

Cependant, dans un certain sens, ce sont toutes des initiatives pour lesquelles nous devrions mettre de l'argent sur la table afin de faciliter les choses. Il faut aussi être conscient que ces initiatives ne génèrent pas automatiquement plus de retombées ailleurs que dans les secteurs restreints où elles sont concentrées. La mobilité des jeunes serait fantastique pour les jeunes Canadiens et pour les jeunes Européens qui passent du temps ici. Il pourrait en découler quelque chose, comme des idées d'entreprise ou d'autres initiatives, mais il n'y a pas encore grand-chose de concret. J'attends toujours une annonce concrète concernant quelque chose qui aille au-delà d'une simple coopération accrue ou de meilleures relations, etc.

Ziad Aboultaif: Monsieur Sundar, vous êtes l'expert en ce qui concerne la sécurité et l'industrie de la défense ainsi qu'en ce qui a trait aux relations dans ce domaine. L'OTAN est essentiellement un point commun entre nous et l'Union européenne, tout comme d'autres accords de sécurité qui existent depuis des années entre les deux parties. Dans quelle mesure cela va-t-il modifier l'objet central de cette relation?

Pourquoi les accords actuels ne nous permettront-ils pas d'obtenir exactement ce que nous souhaitons tirer de cette relation?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît, car nous avons dépassé le temps imparti.

Anand Sundar: Pour faire simple, en gros, l'Union européenne apporte des fonds et une industrie pour la défense, contrairement à l'OTAN. L'OTAN n'achète pas d'armes, contrairement à l'Union européenne. L'Union européenne devient un acteur de plus en plus important dans le secteur de la défense. Le programme SAFE, ce prêt de 150 milliards d'euros, en est un exemple. D'autres fonds sont prévus dans le prochain budget de l'Union européenne. Le fait que l'Union européenne injecte des fonds signifie qu'elle va également jouer un rôle dans la détermination de la manière dont cet argent sera dépensé.

C'est là que réside la valeur ajoutée. Il s'agit d'une mission distincte de celle de l'OTAN, qui consiste davantage à définir les capacités et à fixer des objectifs en la matière, puis, bien sûr, à les mettre en œuvre sur le plan opérationnel. C'est dans ce domaine que l'Union européenne joue manifestement un rôle similaire.

● (1125)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la députée Anita Vandenbeld.

Vous avez six minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Un grand merci à vous tous.

Je pense qu'il s'agit sans doute de l'un des moments les plus importants pour le Canada depuis la signature du Traité de Versailles. Je pense que nous assistons actuellement à un bouleversement géopolitique qui va nous permettre d'affirmer notre indépendance via des alliances avec différents pays alliés.

Ma question s'adresse à vous tous et revêt un caractère plutôt général. Quelles sont les implications pour le Canada et pour l'Europe, mais aussi pour les différentes structures de pouvoir géopolitiques dans le monde? Que symbolise ce rapprochement, et quel est son potentiel? Je vais demander à chacun d'entre vous de répondre à tour de rôle, en commençant par M. Hurrelmann.

Achim Hurrelmann: Je vais être très bref. Je pense que le rapprochement entre le Canada et l'Union européenne revêt une dimension symbolique importante, car cela met en avant la résilience de la démocratie libérale et du multilatéralisme. Je pense que c'est aussi, comme j'ai tenté de l'expliquer, la raison pour laquelle, malgré l'opposition, les dirigeants ont tenu à conserver l'appellation de « membre associé », qui revêt une force symbolique. C'est positif, mais cela comporte également certains risques, bien entendu, car nous pourrions nous retrouver dans une situation où les conséquences juridiques ne justifieraient pas cette appellation, ou où les effets symboliques pourraient déclencher une réaction hostile de la part des États-Unis. Bref, nous devons en être conscients.

Anita Vandenbeld: Monsieur Manger, à vous la parole, je vous prie.

Mark Manger: Je pense qu'il s'agit effectivement d'un moment crucial, même si j'espère qu'il n'aura pas les mêmes conséquences que le Traité de Versailles. Les accords d'Ottawa constitueraient peut-être un meilleur précédent pour nous amener à devoir renforcer nos relations transatlantiques.

À ce stade, je pense que c'est un moment formidable, car le potentiel est énorme et il existe des intérêts communs cruciaux entre le Canada et l'Union européenne. Mon collègue, qui s'occupe de politique de sécurité, pourra en dire davantage à ce sujet. Par exemple, quand on examine des secteurs pour lesquels les Européens et les Canadiens comptent sur les États-Unis, tels que le renseignement et les satellites, ces services ne sont plus garantis. Ces secteurs nécessitent un financement colossal, mais si nous mettons nos ressources en commun, nous pourrions alors commencer à relever ce type de défis stratégiques.

Anita Vandenbeld: À titre de clarification, cette analogie porte sur l'affirmation de l'indépendance du Canada. Je vous remercie.

Monsieur Sundar, à vous la parole, je vous prie.

Anand Sundar: Merci. Je serai moi aussi très bref.

Je pense que de nombreux alliés des États-Unis se rendent compte à quel point ils dépendent de ce pays, ce qui entraîne un changement sur le plan géopolitique. Je pense que l'Union européenne, qui est le plus grand bloc — à l'exception des États-Unis et de la Chine —, se rend compte qu'elle peut saisir l'occasion et devenir un point d'ancrage géopolitique différent pour les pays qui se sentent aujourd'hui un peu à la dérive, qu'il s'agisse du Canada, de pays encore plus proches de l'Union européenne ou de pays plus éloignés.

En ce qui concerne la défense, la dépendance est très forte. C'est probablement dans le secteur de la défense et de la sécurité qu'elle est la plus marquée. Il existe une multitude d'instruments stratégiques pour lesquels, essentiellement, tous les pays en question dépendent grandement des États-Unis. Pour reprendre les propos de mon collègue, il leur est possible de devenir indépendants s'ils travaillent ensemble. Voilà l'idée. Aucun de ces pays ne serait capable d'y parvenir seul.

Anita Vandenbeld: J'ai une autre question, car j'ai examiné le sujet en détail. Il est beaucoup question des mots employés pour nommer les choses, mais à mon avis, c'est presque une source de distraction. En effet, lorsqu'on regarde ce qu'il en est vraiment et ce que l'accord peut devenir, on voit qu'il offre d'importantes possibilités pour les deux parties, mais particulièrement pour le Canada.

Je m'intéresse aux questions liées à la monnaie et, comme on l'a mentionné, à la défense et au commerce, mais il ne faut pas oublier les relations entre les peuples. Il y a une importante diaspora européenne au Canada. J'en fais partie. Je suis née avec la double nationalité, ce que j'ai perdu lorsque je suis devenue députée. De nombreux Canadiens entretiennent des liens personnels, économiques et culturels importants avec l'Europe. Je me demande s'il existe un moyen de nous appuyer là-dessus.

Pourriez-vous nous parler un peu des détails de l'accord? Je pense ici aux aspects économiques, notamment ceux liés aux devises, aux échanges et à ce genre de choses.

Allez-y, monsieur Hurrelmann.

Achim Hurrelmann: Je suis d'accord avec vous. Je pense que la déclaration commune qui a été publiée à la fin du sommet comprend certains éléments positifs. C'est sans doute ce à quoi vous faites référence lorsque vous parlez de « l'accord ».

Par exemple, on y trouve la proposition de créer un conseil commercial Canada-Union européenne afin de renforcer les liens entre les entreprises; l'accord avec la Banque européenne d'investissement pour stimuler les investissements dans des projets de minéraux critiques; et plusieurs initiatives visant à établir des liens entre les peuples dans les domaines de l'éducation et de la culture. Je pense que c'est important, car, comme votre collègue l'a mentionné en reprenant une déclaration que j'avais faite aux médias il y a quelque temps, je pense que les liens entre les peuples ont toujours quelque peu pris du retard par rapport aux relations entre les gouvernements.

● (1130)

Anita Vandenbeld: C'est maintenant au tour de M. Manger.

Mark Manger: Je pense que nous devons en faire un peu plus pour tirer parti de ce potentiel et je dirais qu'il faut voir si nous pouvons renforcer l'AECG, qui en constitue le fondement le plus important. Bon nombre de ces accords sont avant tout des déclarations d'intention, mais dans le cadre d'accords internationaux, il est souhaitable de disposer d'un cadre qui établit clairement une relation commerciale, afin que les entreprises et les exportateurs canadiens, mais aussi les personnes qui souhaitent investir au Canada, sachent qu'il est question d'une relation à long terme qui repose sur des paramètres économiques et juridiques très stables. À cet égard, je pense que nous devons redoubler d'efforts pour renforcer l'AECG.

Anita Vandenbeld: Merci.

Monsieur Sundar...

Le président: Merci. Nous avons dépassé le temps imparti.

[*Français*]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Mon collègue et ami M. Aboultaif a dit que les choses pouvaient être compliquées, car le Canada est un pays et on s'adresse à l'Union européenne, qui est composée de 27 pays. Cela dit, à l'intérieur même du Canada, il y a des territoires qui composent la Confédération canadienne, que ce soit le Québec, les provinces ou les territoires, et qui ont des champs de compétence exclusifs ou partagés avec le gouvernement fédéral. Lorsqu'on entreprend des pourparlers pour en venir à une entente, aussi grande ou exceptionnelle soit-elle, comment le gouvernement fédéral devrait-il procéder, tout en respectant les champs de compétence exclusifs des différents territoires qui composent la Confédération canadienne?

Ma question s'adresse à M. Hurrelmann, mais j'aimerais que M. Manger y réponde aussi.

[*Traduction*]

Achim Hurrelmann: Merci. C'est une bonne question.

J'ai parlé d'une approche à plusieurs niveaux et, bien sûr, cela s'applique aussi au Canada. De plus, les différents gouvernements ont des intérêts légitimes qui doivent être respectés. Tout dépend donc de la forme que nous donnerons à cette relation et de la mesure dans laquelle des domaines relevant de la compétence des provinces, comme l'énergie, par exemple — ou la culture —, seront touchés. Dans ces domaines, il sera certainement nécessaire de faire participer les acteurs provinciaux, les gouvernements provinciaux, etc., au développement de la relation.

Mark Manger: Oui, c'est tout à fait vrai.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les négociations sur l'AECG ont duré si longtemps. En effet, ce n'était pas seulement le gouvernement fédéral qui négociait avec l'Union européenne et ses 28 États membres de l'époque. Les provinces avaient également leur mot à dire. Il est évident que les champs de compétence des provinces sont également touchés. Je pense qu'il faut les respecter, mais je crois aussi qu'il y a un énorme potentiel.

Par exemple, la destination privilégiée pour les étudiants européens qui participent à un programme d'échanges au Canada s'avère être Montréal. Il y a là un potentiel énorme et je pense que si l'on tient dûment compte des intérêts des provinces, les possibilités d'améliorer la relation sont encore plus grandes.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Plusieurs personnes ont abordé le fameux titre de membre associé. Certains parlent d'une distraction, sauf que le premier ministre Carney a quand même utilisé cette expression-là à trois reprises en fin de semaine. Évidemment, Mme von der Leyen l'a aussi utilisée à quelques reprises. On ne sait malheureusement pas ce que ça veut dire très clairement, très concrètement. Donc, lorsque le premier ministre utilise cette expression-là, n'y a-t-il pas lieu pour le gouvernement fédéral de venir l'expliquer? Ça pourrait se faire par une forme de débat à la Chambre, qui finirait — comme M. Carney en avait d'ailleurs parlé, je pense — par un vote aux Communes à ce sujet. Ce n'est quand même pas rien: on parle de devenir membre, que ce soit associé ou non, d'un ensemble comme l'Europe.

Est-ce qu'il n'y a pas lieu, rapidement selon vous, d'en débattre à la Chambre pour savoir ce que ça signifie, monsieur Hurrelmann?

[*Traduction*]

Achim Hurrelmann: Le problème, c'est que nous ne savons pas vraiment ce qu'est censé signifier le statut de membre associé ni quelle forme il prendra sur le plan juridique. Il pourrait s'agir de plusieurs choses, comme un statut officiel dans les traités de l'Union européenne, qu'il faudrait créer en modifiant lesdits traités... C'est un processus très compliqué, mais cela lui donnerait une base qui convient dans le droit européen. Dans ce cas, le Canada ne pourrait devenir membre associé que par un vote à la Chambre des communes.

À l'autre extrémité, il ne s'agirait que d'une simple déclaration politique. Les dirigeants se réuniraient et diraient « oh, nous sommes désormais membres associés ». J'espère que la solution se situera quelque part entre les deux. Il est certain que pour tout ce qui va au-delà d'une simple déclaration politique, des décisions devront être prises de part et d'autre afin d'officialiser le tout.

● (1135)

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Corrigez-moi si je me trompe, mais les derniers exemples de pays qui ont voulu devenir membres de l'Union européenne montrent que ça s'est passé par consultation populaire. C'est le cas des pays qui ont voulu la quitter et de ceux qui ont essayé d'y adhérer. Je pense à l'Islande, qui a eu dernièrement une consultation populaire pour devenir membre de l'Union européenne. Finalement, ça a été refusé, quoique par une marge assez serrée.

Bref, lorsqu'on regarde ce que ça veut dire, c'est quand même très gros, à moins que ce soit juste — comme vous l'avez dit — une déclaration politique. Par contre, ça ne peut pas être que ça, lorsqu'on utilise une expression aussi importante avec le mot « membre ». Est-ce que je me trompe?

Monsieur Manger, peut-être que vous pouvez répondre.

[*Traduction*]

Mark Manger: Je pense que vous avez tout à fait raison. Quand on regarde les domaines dans lesquels des progrès ont déjà été réalisés et pour lesquels des annonces concrètes ont été faites, il s'agit dans tous les cas de questions qui relèvent uniquement de la compétence fédérale, mais aussi de choses dans lesquelles, principalement, le gouvernement fédéral débloque des fonds.

Je pense que, pour aller plus loin, nous devons probablement en arriver à un point où nous ne dépensons pas seulement de l'argent, mais aussi un peu de capital politique, et où nous travaillons avec le Parlement pour définir ce que sera cette relation du côté canadien et pour déterminer jusqu'où nous sommes prêts à aller et ce à quoi nous pouvons réellement nous engager.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Monsieur Sundar, le Québec a une énorme industrie aérospatiale et manufacturière. Il y a plusieurs entreprises en défense sur le territoire québécois. Qu'est-ce que signifierait pour le Québec et, bien sûr, le reste des provinces — mais particulièrement pour le Québec — une entente de plus en plus ouverte et développée en matière de défense avec le reste de l'Europe?

[*Traduction*]

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît, car le temps est écoulé.

[*Français*]

Anand Sundar: Je vous remercie de me permettre de répondre. Je vais répondre en anglais, si vous me le permettez.

[*Traduction*]

En gros, le scénario idéal serait que les entreprises canadiennes, notamment celles du secteur de la défense, qu'elles soient situées au Québec ou ailleurs, puissent soumissionner pour les contrats de défense et les énormes sommes d'argent de l'Union européenne qui affluent actuellement dans le système. Il y a là un fort potentiel de coopération. Je m'en tiendrai là.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au député Lawrence.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci beaucoup.

Je vais rebondir sur certaines des questions qui ont déjà été posées aujourd'hui.

Dans l'annonce qu'il a faite après le sommet, le premier ministre a parlé d'un « jour historique ». Il a déclaré qu'il s'agissait de la construction d'une « arche transatlantique ». J'y ai perçu une certaine valeur symbolique, et vous l'avez d'ailleurs souligné, mais j'y ai vu très peu de substance. En réalité, il n'y a pas un seul élément de cette annonce qui ne pourrait se concrétiser même si le Canada ne devenait pas membre associé.

Monsieur Hurrelmann, souhaitez-vous dire quelque chose à ce sujet?

Achim Hurrelmann: Oui, je suis du même avis.

Cependant, une personne très intelligente m'a proposé une analogie. Un couple peut vivre en union de fait. Il peut faire beaucoup de choses. Un couple peut vivre ainsi toute sa vie. Pourtant, beaucoup de gens choisissent ensuite de se marier pour se donner encore plus de confiance et une perspective à plus long terme. À mon sens, c'est l'argument le plus convaincant lorsqu'on parle de ce sujet.

Je souscris à votre analyse. Les propositions qui nous ont été présentées ne nécessitent absolument pas que le Canada devienne membre associé pour qu'elles puissent être mises en œuvre. Cependant, je pense qu'il pourrait tout de même y avoir lieu d'envisager cette option si, de part et d'autre, on souhaite bénéficier de cette perspective à long terme, de cette confiance et de cette affirmation symbolique. C'est important, tout comme le passage de l'union de fait au mariage.

Philip Lawrence: Je passerai à vous dans un instant, monsieur Manger, mais je voudrais poursuivre un peu sur cette analogie, à mes risques et périls.

Si le Canada devait être marié à l'Union européenne ou s'il devenait un membre associé, cette union serait — comme vous l'avez déjà évoqué — très compliquée et ce serait une source de problèmes potentiels, car l'Union européenne est une organisation extrêmement complexe.

Est-ce juste?

● (1140)

Achim Hurrelmann: Tout à fait. Cependant, comme nous l'avons entendu, le Canada est lui aussi une entité aux différents ordres qui présente ses propres difficultés.

Philip Lawrence: Je ne les connais pas du tout.

Monsieur Manger, je vais vous poser la même question, mais en la reformulant brièvement.

Comme je l'ai dit, le premier ministre a utilisé les expressions « arche transatlantique » et « jour historique ». Quand je lis les grands titres, tout cela semble très intéressant. Cependant, lorsque je m'attarde au contenu même de l'annonce, il semble que tous les programmes et les engagements pourraient être mis en œuvre sans que le Canada doive devenir membre associé — n'est-ce pas?

Mark Manger: Tout à fait. Personne ne penserait que le Mexique et l'Union européenne sont particulièrement proches, au même titre que le Canada et l'Union européenne se rapprochent actuellement. Cependant, bon nombre des mêmes accords qui ont été proposés et annoncés sont déjà en vigueur entre le Mexique et l'Union européenne. On parle également du Mexique comme un membre associé. Il participe, par exemple, à l'espace européen de la recherche. Ce n'est pas très différent.

Ce qui est très important, c'est que pour tout ce que nous faisons en collaboration plus étroite avec l'Union européenne... L'Union européenne indique très clairement qu'il ne sera jamais question de « choisir ce qui nous convient ». Si l'on souhaite établir une relation plus étroite avec l'Union européenne, il faut adopter ses règles. C'est probablement le plus loin que nous n'irions jamais, car nous ne pouvons sans doute pas le faire et ne souhaitons probablement pas le faire.

Philip Lawrence: En toute justice, cela vaut probablement pour les politiciens de tous les partis. Les politiciens sont attirés par les annonces comme les papillons de nuit le sont par la lumière. Cependant, n'est-il pas vrai que l'on pourrait servir plus efficacement les intérêts des gens, tant dans l'Union européenne qu'au Canada, en déployant des efforts pour, par exemple, amener tous les pays à ratifier l'AECG?

Monsieur Hurrelmann, est-il très difficile d'effectuer tout le travail en coulisses visant à ouvrir les portes à l'exportation et à l'importation afin de changer les mouvements commerciaux, comme vous l'avez mentionné? Souhaitez-vous dire quelque chose à ce sujet?

Achim Hurrelmann: Même si je ne vois pas nécessairement de compromis, je pense que l'on peut faire l'un sans oublier l'autre. Si vous me demandez de considérer la situation dans son ensemble, on pourrait peut-être profiter de la discussion pour redéfinir l'AECG et y apporter des changements qui feraient qu'il ne s'agirait plus d'un accord mixte avec l'Union européenne. Cela signifie qu'il ne serait plus nécessaire que les États membres le ratifient. Une discussion ambitieuse pourrait aussi aider à surmonter ces obstacles concrets.

Philip Lawrence: Monsieur Manger, aimeriez-vous...?

Mark Manger: Je crois que l'un des grands avantages d'une ratification complète de l'AECG... Prenons l'Union européenne et le Canada comme acteurs. En général, nous respectons nos accords, au moins. La signature d'un tel accord nous apporterait une certaine stabilité.

Je trouve un peu inquiétant que la France n'ait pas encore ratifié pleinement l'AECG. Une élection présidentielle aura lieu bientôt en France et un changement de gouvernement pourrait bien entraîner un éloignement de nos valeurs communes plus important qu'aujourd'hui. Un accord contraignant serait utile dans ce cas.

Philip Lawrence: Merci beaucoup à vous deux.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la députée Dhillon.

Vous disposez de cinq minutes, madame.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence. Je commencerai par M. Manger.

Nous vivons à une époque où les jeunes sont de plus en plus désabusés et où nous devons veiller sur les générations futures et leur réussite. Vous avez parlé de la mobilité des jeunes et du programme Erasmus+. C'est très intéressant.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous expliquer en quoi ces échanges seraient avantageux pour les étudiants canadiens et européens?

Mark Manger: Le programme Erasmus+ est essentiellement une aide financière destinée aux étudiants qui souhaitent obtenir des crédits universitaires en Europe. Les étudiants européens peuvent aller n'importe où et faire reconnaître leurs crédits, tandis qu'à l'heure actuelle, nous dépendons d'une poignée d'ententes bilatérales. Toutes les universités canadiennes n'offrent pas l'ensemble des possibilités. Pour l'essentiel, l'endroit où l'on étudie au Canada détermine où l'on peut aller. L'adhésion à Erasmus+ faciliterait grandement les choses, car les étudiants auraient alors la possibilité d'aller n'importe où en Europe, en fonction de leurs intérêts et de leur domaine d'étude. Si nous y adhérons, il y aura effectivement une petite contribution financière de notre part, oui.

● (1145)

Anju Dhillon: Les taux de réussite sont phénoménaux. J'ai lu que plus de 80 % des étudiants trouvent un emploi dans les trois mois.

Mark Manger: Je ne suis pas sûr que ce soit seulement lié à ce programme, mais je pense qu'Erasmus+ apporte quelque chose à l'Union européenne en particulier, car l'idée de l'Union européenne était que, pour votre identité, la ville d'où vous venez importe presque plus que le pays d'où vous venez. Erasmus+ a contribué à renforcer cette idée, car vous pouvez passer un ou deux semestres ailleurs et vous rendre compte que les gens sont vos concitoyens européens.

Si, en tant que Canadien, on peut passer un ou deux semestres en Europe et réaliser que ce sont — comment dire — des concitoyens avec une vision cosmopolite et internationale, par exemple, ce serait une formidable occasion.

Anju Dhillon: Merci beaucoup.

Monsieur Hurrelmann, j'ai également quelques questions pour vous.

Vous avez dit que le Canada et l'Union européenne étaient des alliés naturels. Vous avez également expliqué que les deux parties pourraient y trouver leur compte. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous expliquer comment nous pouvons surmonter les difficultés?

Je sais que le temps est limité. Merci.

Achim Hurrelmann: Même si nous souhaitons tenir le débat sur le statut de membre associé, nous devons être conscients des difficultés bien concrètes — mon collègue en a parlé —, notamment sur le plan économique.

Pourquoi l'AECG n'a-t-il pas connu beaucoup de succès, par exemple, lorsqu'il s'agit d'harmoniser les règlements, les barrières non tarifaires, les évaluations de conformité, la reconnaissance des qualifications professionnelles, etc.? Ces éléments figuraient dans l'accord et avaient été salués comme étant très novateurs, mais ce sont précisément eux qui, du moins jusqu'à présent, n'ont pas vraiment produit de résultats positifs. C'est peut-être parce que c'est tout simplement trop difficile à mettre en œuvre, mais il se peut aussi que certains aspects des processus de l'AECG ralentissent et complexifient trop les choses.

Il serait très bénéfique de revoir les processus en question. La déclaration commune qui a été publiée après le sommet contient des termes très vagues à ce sujet. Cependant, j'encourage vivement les deux parties à se pencher sur la structure de gouvernance de l'AECG et à déterminer comment elle pourrait mettre en œuvre plus rapidement ces éléments dits « de troisième génération » de l'accord commercial.

Anju Dhillon: Vous avez également parlé de l'Union européenne et de ses États membres qui évoluent comme des entités distinctes au sein de cette union. Où se situerait le Canada à cet égard?

Achim Hurrelmann: Ce que je voulais dire, c'est que le Canada ne devrait pas penser qu'il peut atteindre ses objectifs en négociant uniquement avec la Commission européenne. La participation à l'initiative Agir pour la sécurité de l'Europe (l'Instrument SAFE) en est un bon exemple. Comme notre collègue de Bruxelles l'a expliqué, l'Union européenne fournit une partie du financement, mais au bout du compte, ce sont les entreprises des États membres, en collaboration avec leur gouvernement national, qui doivent élaborer des projets concrets et y faire participer des entreprises canadiennes de défense.

Pour favoriser cette participation, le gouvernement du Canada doit avoir des discussions avec les gouvernements des États membres, faute de quoi nous allons nous retrouver avec un accord qui ne sera que peu utilisé. Jusqu'à présent, seulement deux contrats conclus dans le cadre de l'Instrument SAFE comportent une participation canadienne.

Anju Dhillon: C'est une excellente suggestion. Merci beaucoup.

Je pense que mon temps de parole est écoulé.

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Anju Dhillon: Avez-vous autre chose à ajouter?

Mark Manger: Je soulignerais également l'importance de la mobilité des jeunes.

Par exemple, il existe en ce moment des permis vacances-travail pour les Européens. Le Canada a des ententes avec la plupart des pays européens. Ces ententes sont généralement d'une durée d'un an, parfois de deux ans. Les Espagnols, par exemple, peuvent se prévaloir d'un permis d'un an seulement. Les Irlandais peuvent en obtenir un de deux ans, et ainsi de suite.

Je pense que cette mobilité pourrait être extrêmement avantageuse pour le Canada, parce que beaucoup de jeunes Européens viendraient ici, trouveraient un emploi et décideraient peut-être de s'y établir. À mon avis, c'est une excellente façon d'y parvenir.

Anju Dhillon: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe, pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Manger, j'aimerais poursuivre un peu là-dessus.

Évidemment, l'éducation, dont l'éducation postsecondaire, est une compétence exclusive du Québec et des provinces. Le Québec a un système d'éducation différent du reste du Canada. Il a un réseau de cégeps, par exemple.

Le gouvernement fédéral n'a-t-il donc pas l'obligation de faire valider une telle entente, aussi bonne soit-elle, par le Québec? Je pense que le Québec serait privilégié de pouvoir en bénéficier. Il faudrait quand même que le gouvernement fédéral ait l'obligation de consulter le Québec et les autres provinces et de valider l'entente.

● (1150)

[*Traduction*]

Mark Manger: Je crois que le Québec est nettement en avance sur les autres provinces en ce qui concerne ce genre d'ententes de collaboration. Par exemple, de nombreux étudiants de la francophonie peuvent étudier au Québec en payant les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est exact.

[*Traduction*]

Mark Manger: C'est tout à fait vrai et, dans ces domaines, il faudra forcément consulter les provinces. L'éducation relève de toute évidence de leur compétence et cela nécessitera des négociations. Cela dit, dans le cas d'Erasmus+, la démarche serait relativement simple. Il s'agirait essentiellement pour le gouvernement fédéral de financer la mobilité étudiante.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Monsieur Sundar, vous êtes quand même bien placé pour répondre à ma prochaine question. Ce n'est peut-être pas votre champ d'expertise, mais vous avez un lien à la fois avec le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Il y a deux cas de figure. D'abord, lorsqu'on parle d'un possible statut de membre associé pour le Canada, l'Allemagne ne voit pas nécessairement ça d'un bon œil. Ensuite, de l'autre côté du spectre, il y a le Royaume-Uni qui regarde sans doute ce qui est en train de se passer. Il doit évidemment se poser certaines questions par rapport à tout l'historique du Brexit et au statut que le Canada risque d'obtenir comme membre associé.

Est-ce que vous êtes capable de résumer les différences entre ces deux points de vue?

[*Traduction*]

Anand Sundar: Absolument. Je pense que la principale chose à retenir, c'est que la Commission européenne a précisé que ce statut de membre associé ne serait pas offert aux pays qui pourraient devenir membres de l'Union européenne. Autrement dit, le Royaume-Uni ne pourrait pas en bénéficier.

Bien sûr, comme mes collègues l'ont mentionné, ce statut n'a pas encore été défini. Personne ne sait vraiment ce que la notion de « membre associé » désigne. Quelle que soit la forme que ce nouveau statut prendra, toutefois, il ne sera pas offert au Royaume-Uni.

Dans le cas de l'Allemagne, le gouvernement allemand et le chancelier Merz ont proposé leur propre définition de « membre associé », mais ils y voyaient une étape supplémentaire du processus d'adhésion auquel l'Ukraine pourrait participer. C'est d'ailleurs ce qui inquiète actuellement l'Allemagne. C'est en partie pour cette raison qu'elle s'est opposée à l'utilisation de l'expression « membre associé ». Elle craint que cela ne crée de la confusion entre les pays qui ont le statut de candidat à l'Union européenne et ceux qui se trouvent à l'extérieur de l'Union et n'auront jamais la possibilité d'y adhérer. Un pays comme le Canada, par exemple, ne peut pas, en vertu des traités européens actuels, devenir membre de l'Union européenne.

J'espère que cela répond à votre question.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Duncan.

Vous avez cinq minutes.

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'AECG, il faut se rappeler que dix ans plus tard, neuf États membres ne l'ont toujours pas ratifié. On parle d'un statut de membre associé, de partenariat associé ou de quelque autre formule du genre, mais je me demande dans quelle mesure il est réaliste de penser que les 27 États membres ratifieraient une telle entente. Si nous n'avons pas réussi à régler le dossier de l'AECG en dix ans, que neuf États membres n'ont toujours pas ratifié, qu'est-ce qui vous fait croire qu'une éventuelle entente, quelle qu'elle soit, pourra réellement être mise en œuvre?

Monsieur Manger, je vais commencer par vous.

Mark Manger: Toutes les ententes ne sont pas du même ordre. Certaines sont relativement faciles à ratifier et nécessitent surtout l'intervention du gouvernement fédéral et de la Commission européenne. D'autres exigent aussi la participation des États membres. Enfin, dans certains cas, il faut une ratification complète à tous les niveaux, comme ce serait le cas d'un accord commercial plus ambitieux.

Personnellement, je crois qu'il serait très souhaitable que le Canada bonifie l'AECG. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, nous devons aussi offrir quelque chose en retour. La raison pour laquelle certains États membres de l'Union européenne n'ont signé l'AECG qu'à contrecœur et l'accord n'est toujours pas pleinement ratifié, c'est que nous n'avons pas offert grand-chose sur le plan de l'ouverture des marchés. Il faut que ça aille dans les deux sens.

Le marché de l'Union européenne est relativement ouvert, mais l'Union se tourne elle aussi vers le protectionnisme en réaction à l'évolution du contexte stratégique international. Nous ne pouvons pas simplement arriver en disant: « Pourriez-vous maintenant ratifier cet accord pour que nous puissions avoir le genre de relation que nous souhaitons? » Nous devons plutôt dire: « Nous sommes prêts à en faire davantage, parce que nous comprenons tous qu'il faut en faire plus pour diversifier nos relations commerciales. »

Eric Duncan: Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que le plein potentiel de l'AECG n'était pas encore réalisé et que son effet global ne se chiffrait, je crois, qu'à environ 2 %.

Quelle part des exportations canadiennes pourrait, de façon réaliste, être réorientée vers l'Europe d'ici cinq à dix ans? Compte tenu des chaînes d'approvisionnement, de la situation géographique et des difficultés liées au transport, jusqu'à quel point les choses pourraient-elles concrètement évoluer grâce à l'AECG au cours des cinq à dix prochaines années?

● (1155)

Mark Manger: C'est difficile à dire. Il y a beaucoup de variables en jeu. Si nous remplacions une bonne partie des matières premières que l'Union européenne importait auparavant de la Russie et de certaines régions du Golfe par des produits canadiens, nous pourrions probablement doubler nos échanges commerciaux avec l'Union européenne en 10 ans. Encore faut-il le faire réellement.

Cela dit, beaucoup de choses entrent en ligne de compte. On ne sait jamais vraiment ce qui se passe ni ce que l'Union européenne fera avec ses autres partenaires.

Eric Duncan: Monsieur Hurrelmann, j'aimerais poursuivre avec vous.

Vous avez parlé d'occasions ratées et d'éléments de l'AECG auxquels on n'a toujours pas donné suite. Je crois que vous avez notamment mentionné la reconnaissance des titres de compétence.

J'aimerais vous entendre au sujet des obstacles non tarifaires qui subsistent. Pouvez-vous nous en donner quelques exemples et nous dire pourquoi il est important de les éliminer? Au-delà du débat sur un éventuel statut de membre associé ou sur de grandes ententes, il reste encore des obstacles très concrets qui freinent les échanges. Les éliminer pourrait stimuler le PIB et renforcer nos relations commerciales.

Pouvez-vous nous parler des obstacles non tarifaires qui subsistent?

Achim Hurrelmann: Absolument. Par exemple, du côté européen, il y a ce qu'on appelle des mesures sanitaires et phytosanitaires. Essentiellement, il s'agit de normes sanitaires pour les produits agricoles, que certaines exportations agricoles canadiennes ne respectent pas ou ne respectent qu'à l'issue de démarches très compliquées.

De leur côté, les Européens se plaignent de la structure très compliquée des quotas laitiers du Canada, de sorte qu'ils sont difficiles à respecter pour les importateurs européens de produits laitiers. Par ailleurs, ils déplorent la façon dont le Canada applique les indications géographiques de l'Union européenne. L'Union européenne aimerait que le gouvernement les applique de manière plus proactive. Les obstacles au commerce interprovincial jouent également ici.

Il y a une multitude d'irritants de part et d'autre, pour être très honnête. Ce n'est pas propre au Canada ni à l'Union européenne. Les difficultés subsistent. Comme vous l'avez souligné à juste titre, l'AECG contient des dispositions qui étaient censées remédier à la situation, mais elles sont très lentes à produire des effets notables.

Eric Duncan: Dans le peu de temps qu'il me reste, je pense qu'une partie du problème tient au fait que l'AECG est là, même si neuf pays doivent toujours le ratifier, mais il y a beaucoup d'éléments qui ne sont pas encore mis en application et qui ne se traduisent pas encore par des mesures concrètes.

Pour moi, c'est l'illustration du fait que... Finissons nos devoirs de la première étape avant de nous lancer dans de nouvelles négociations sur de toutes sortes d'autres aspects. Il y a beaucoup de choses là-dedans qui permettraient d'approfondir nos relations économiques, selon moi, dont nous ne nous occupons tout simplement pas et qui sont laissées en suspens. Je vous remercie donc de vos commentaires à ce sujet.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Clark.

Vous avez cinq minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins pour leurs témoignages d'aujourd'hui. C'est très intéressant.

Comme je vous l'ai mentionné avant de commencer, messieurs, nous nous trouvons dans une situation très intéressante, qui nous amène à analyser quelque chose d'extrêmement gros et complexe en temps réel. Aucun d'entre nous ne devrait être particulièrement surpris de constater qu'il y a un peu de brouillard autour de tout cela. Je pense que c'est normal.

Monsieur Manger, vous avez fait des commentaires très intéressants au cours de la réunion au sujet de l'AECG.

Tout gouvernement digne de ce nom doit savoir tirer des leçons du passé. Selon vous, y a-t-il des leçons que le Canada devrait tirer de cette expérience, que nous pourrions appliquer au contexte actuel et qui pourraient nous aider à atteindre nos objectifs dans ce cas?

Mark Manger: Le plus important est de garder à l'esprit qu'il ne suffira pas d'une autre année ou deux de négociations. Il a fallu 10 ans pour parvenir à un accord, et il a fallu près de 20 ans à l'Union européenne pour arriver à quelque chose qui s'approche d'un accord avec le Mercosur, et même cela ne semble pas très fructueux jusqu'à maintenant. C'est compliqué de négocier des accords commerciaux approfondis.

Nous en sommes à un moment où les deux parties reconnaissent que nous pouvons et que nous devrions probablement en faire un peu plus, que nous devrions peut-être envisager quelque chose comme l'ouverture de certains domaines d'investissement dans notre pays, comme les télécommunications, pour avoir quelque chose à offrir aux fournisseurs européens. Nous pourrions alors dire: « Ce serait possible si, en échange, vous éliminiez certains obstacles en agriculture, par exemple. »

C'est le genre de compromis qui se fait dans toute négociation commerciale. Bien sûr, c'est difficile et cela prend beaucoup de temps, mais la crise stratégique dans laquelle nous sommes plongés en fait probablement un moment charnière pour saisir l'occasion.

Braedon Clark: Monsieur Hurrelmann, je ne sais pas si vous avez de brèves observations à faire sur la même question.

Achim Hurrelmann: Très rapidement, je pense que ce que nous pouvons apprendre de l'AECG, c'est qu'il est important de trouver les bons instruments juridiques avec l'Union européenne. C'est sûr que, si possible, nous devrions essayer d'éviter un accord devant être ratifié par les États membres, parce que c'est très compliqué. En principe, on pourrait conclure un accord commercial uniquement sur des questions qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne. D'autres accords, comme ceux concernant la participation aux programmes de l'Union européenne, n'exigeraient pas non plus la ratification par les États membres.

Je pense que du côté canadien, il sera important de se demander à quelle vitesse un accord peut être pleinement en vigueur du côté européen.

● (1200)

Braedon Clark: Oui. C'est un bon point. Je me souviens d'avoir suivi un cours sur l'Union européenne pendant mon baccalauréat à l'Université Dalhousie. L'organigramme à lui seul était étourdissant, alors je vous remercie de ce commentaire.

Monsieur Sundar, si vous me le permettez, j'aimerais vous poser une question sur la défense. Je suis un député de la Nouvelle-Écosse. Je viens de la région d'Halifax. Nous avons évidemment une longue histoire et une énorme industrie en matière de défense, qui ne cesse de croître. Comme vous le savez probablement, le Canada multiplie les nouveaux investissements importants dans la défense. À terme, nous aurons six nouveaux sous-marins à Halifax, par exemple.

Vous avez effleuré le sujet en réponse à une question de M. Brunelle-Duceppe, mais vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus sur les possibilités que vous entrevoyez dans les domaines de la défense et de la sécurité dans l'éventualité de nouvelles ententes entre le Canada et l'Union européenne. À quoi cela pourrait-il ressembler concrètement sur le terrain, tant pour ce qui est des investissements au Canada qu'inversement, du potentiel pour les entreprises canadiennes qui pourraient vouloir investir dans la défense dans l'Union européenne?

Anand Sundar: Il y a seulement deux ou trois domaines où les Européens et les Canadiens ont des perceptions similaires des menaces. Ce sont les domaines qu'il faut cibler, en plus du secteur industriel général, comme je l'ai dit.

Les deux principaux seraient la guerre dans l'Arctique, surtout en ce moment où la Russie est plus agressive. Cela revient de plus en plus souvent. La glace fond, et on sent de plus en plus le besoin de disposer de brise-glaces. Il y a des tonnes d'accords qui pourraient être conclus bilatéralement avec des pays européens sur ces questions, comme mon collègue l'a également laissé entendre. Par exemple, il pourrait y avoir des ententes avec l'Allemagne sur les sous-marins, mais aussi avec la Finlande sur les brise-glaces.

Il y a aussi la défense antimissile, un aspect que les Européens ont remarqué ces dernières années, dans les divers événements survenus à l'extérieur de l'Europe. De plus, en Ukraine, une zone assez sensible, on s'intéresse de plus en plus à ce genre de choses. Le Canada ne peut évidemment pas aider autant du côté des intercepteurs, parce qu'il n'a pas beaucoup de savoir-faire ni vraiment d'industrie dans ce créneau, mais il pourrait aider davantage dans la filière des alertes lointaines et des radars. C'est le rôle qu'il joue au sein du NORAD. Il y a quelques projets différents en cours dans l'Union européenne qui pourraient bénéficier du savoir-faire ou de l'expertise du Canada.

Je ciblerais ces deux domaines, essentiellement, puis je prêterais attention à l'aspect industriel plus en général.

Braedon Clark: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Mantle.

Vous avez cinq minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur présence et de leurs précieux témoignages sur cette question.

Nous avons parlé de quelques programmes de l'Union européenne qui ont été mentionnés dans les médias ou ailleurs. Avez-vous une idée du coût de la contribution exigée des membres pour ces projets? Combien en coûte-t-il pour faire partie d'Erasmus+? Combien en coûte-t-il pour faire partie de l'Entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance?

Je crois comprendre qu'il faut verser des contributions financières tant pour diriger ces organisations que pour en être membre. Pouvez-vous me dire ce qu'il en coûte pour y adhérer?

N'importe lequel d'entre vous peut me répondre, ou les deux.

Achim Hurrelmann: Je ne peux pas vous donner de chiffre précis. Ce que je peux dire, c'est que j'ai examiné l'accord relatif au programme SAFE et que j'ai en fait été surpris par le faible montant de la contribution. Je me suis dit que l'Union européenne était vraiment prête à offrir un très bon accord au Canada depuis l'échec des négociations sur la participation du Royaume-Uni à ce programme, en partie à cause d'un différend concernant la contribution de ce pays.

Il y aura donc une contribution financière pour couvrir les frais administratifs et permettre aux Canadiens de bénéficier de ces programmes, mais d'après mon interprétation du seul précédent qui existe, l'Union européenne semble tellement vouloir que le Canada participe à ces programmes qu'elle pourrait lui offrir des conditions assez favorables.

Mark Manger: Je soupçonne toutefois qu'en ce qui concerne Erasmus+ et peut-être le Conseil européen de la recherche, l'accord ne sera pas aussi avantageux, car il y aurait de nombreux utilisateurs canadiens. Bien sûr, je me vante un peu en tant qu'universitaire, mais notre secteur universitaire est très concurrentiel et nous obtiendrions probablement une part non négligeable des subventions européennes. Je pense qu'on nous ferait payer une somme équivalente. L'avantage résiderait vraiment dans la synergie et les liens interpersonnels.

Je vais reprendre l'exemple du Royaume-Uni. Il s'est retiré du programme Horizon Europe pendant un certain temps, puis a renégocié son adhésion, qui lui a coûté plusieurs milliards d'euros.

● (1205)

Jacob Mantle: Je suis désolé. Je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris. Avez-vous dit que son adhésion lui avait coûté plusieurs milliards d'euros?

Mark Manger: Oui, c'était plusieurs milliards d'euros. Il s'agit d'une entreprise entièrement dédiée à la recherche. Le Canada est un plus petit acteur que le Royaume-Uni, ce qui rend la comparaison difficile. Nous ne pourrions pas nous attendre, dans un premier temps, à un taux de réussite semblable. Cependant, ces programmes coûtent cher.

Jacob Mantle: Merci.

J'ai une question. Nous accueillons quelques universitaires aujourd'hui, des gens intelligents. Il y a quelque chose que je ne comprends pas, alors j'espère que vous pourrez m'aider à y voir plus clair.

Le gouvernement a dit que s'il souhaite devenir membre associé de l'Union européenne, c'est en partie pour protéger et soutenir la souveraineté canadienne. Par définition, la conclusion d'un accord avec un autre pays ou un autre bloc signifie que l'on renonce à une partie de sa souveraineté et de son pouvoir décisionnel en échange d'un meilleur accès ou d'autre chose. On renonce donc à une partie de son pouvoir décisionnel, surtout lorsqu'on conclut une entente avec un bloc plus puissant et qui a beaucoup plus de poids que soi.

En quoi l'adhésion à l'Union européenne, sous quelque forme que ce soit, protège-t-elle ou renforce-t-elle la souveraineté canadienne? Je ne comprends pas bien ce point.

Mark Manger: Cela passerait avant tout par la réduction de l'énorme déséquilibre qui caractérise actuellement nos relations commerciales avec les États-Unis. Le fait d'avoir accès à un autre marché et à d'autres partenaires pour des initiatives importantes sur le plan stratégique, comme les satellites, etc., renforce notre souveraineté dans la mesure où nous ne sommes pas entièrement dépendants d'un seul pays. Inévitablement, en tant que puissance moyenne, nous allons dépendre d'autres pays et de l'accès à d'autres marchés. Nous ne sommes tout simplement pas assez puissants, et notre climat et notre situation géographique ne nous permettent pas de produire ici tout ce dont nous avons besoin.

La question est de savoir comment gérer cette interdépendance. Nous y parvenons en établissant des relations commerciales plus étroites, et d'autres types de relations, avec un partenaire important comme l'Union européenne qui, jusqu'à maintenant, est un partenaire beaucoup plus prévisible et fiable. Est-il difficile de travailler avec elle? Parfois, mais lorsqu'une entente est signée, elle est beaucoup plus fiable. Nous devons simplement trouver un équilibre. C'est vraiment ce que nous essayons de faire ici.

Jacob Mantle: Il ne me reste que quelques secondes. Je vais poser ma question, et nous pourrons peut-être en parler plus tard.

Nous avons cet accès au marché avec l'AECG, et grâce à lui, plus de 90 % des marchandises transitent en franchise de droits. Je pense que nous devons faire un choix parmi tous ces accords. Allons-nous suivre la voie européenne ou celle des États-Unis? Les négociations de l'AECG nous ont rapprochés des exigences réglementaires et phytosanitaires de l'Union européenne, tandis que les États-Unis nous poussent dans une autre direction.

Que devons-nous faire? Nous sommes ici devant deux approches mondiales: celle des États-Unis et celle de l'Union européenne.

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Achim Hurrelmann: L'AECG repose sur l'autonomie réglementaire des deux parties, de sorte qu'il ne nous entraîne pas dans la sphère réglementaire de l'Union européenne, mais il n'oblige pas non plus l'Union européenne à autoriser l'entrée sur son territoire de produits canadiens qui ne répondent pas à ses normes réglementaires. Voilà ce qu'il faut retenir. C'est la cause de nombreuses barrières non tarifaires.

Évidemment, il n'y a pas de solution facile, parce que nous ne voulons pas entrer dans la sphère réglementaire de l'Union européenne, précisément pour les raisons que vous avez mentionnées. En effet, cela compliquerait nos échanges commerciaux avec notre principal partenaire commercial.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Zuberi.

Vous avez cinq minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Je vais commencer par notre ami en ligne, M. Sundar.

Je sais que vous êtes spécialiste des questions de sécurité et de défense. J'aimerais vous donner brièvement la parole si vous souhaitez ajouter quelque chose à ce que vous avez dit et à ce que nous avons entendu jusqu'à présent. J'ai toutefois quelques questions à vous poser.

Anand Sundar: Je veux m'assurer d'avoir bien compris. Parlez-vous de la défense et de la sécurité, ou plus généralement de la relation entre l'Union européenne et le Canada?

Sameer Zuberi: Si vous souhaitez ajouter quelque chose que vous n'avez pas encore dit, n'hésitez pas à le faire maintenant.

J'ai également quelques questions à vous poser.

Anand Sundar: J'aimerais formuler un commentaire plus général au sujet du fonctionnement de l'Union européenne, des raisons pour lesquelles les choses prennent autant de temps et du potentiel de cette relation. Il est très important que tout le monde comprenne qu'on assiste actuellement à un bras de fer entre la Commission, d'une part, et les États membres, d'autre part. Chacun a des intérêts légèrement différents et nous assistons ici à un jeu très politique.

Cela répond à bon nombre des questions qui ont été soulevées jusqu'à présent concernant ceux qui, comme la Commission, souhaitent parler d'une adhésion à titre de « membre associé », et ceux qui, comme certains États membres, préfèrent ne pas le faire. Je pense que cela explique en grande partie la situation.

● (1210)

Sameer Zuberi: Je vous remercie.

Vous avez parlé de l'Arctique. J'aimerais également aborder d'autres concepts liés à la sécurité, notamment la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère. Avez-vous remarqué si l'on abordait ces concepts, plus particulièrement?

Y a-t-il des éléments qui sont ressortis du 21 e sommet qui vient d'avoir lieu ou y a-t-il eu des conversations à cet égard entre notre nouveau gouvernement et l'Union européenne?

Anand Sundar: Je mets la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères dans le même panier que les menaces hybrides. Nous avons constaté un très grand nombre d'attaques hybrides de plus en plus intenses au cours des derniers mois. Franchement, c'est un miracle que personne n'ait été tué jusqu'à présent en Europe. Le Canada lui-même n'a pas été la cible directe — à ma connaissance — de telles attaques, mais il a toutefois été la cible, à titre d'exemple, de manœuvres de manipulation de l'information et l'ingérence étrangères russes ainsi que d'opérations des services de renseignement russes, qui ont été dirigées contre des actifs et des entreprises canadiennes dans l'Arctique.

Le Sommet a lancé une sorte d'initiative qui porte sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères. Elle figurait dans la déclaration. Les parties se sont engagées à mettre en place un cadre permettant de travailler sur ces questions et de soutenir la résilience démocratique, notamment grâce à des mécanismes d'alerte rapide et de gestion des risques. Là encore, comme pour la plupart des éléments qui sont ressortis du Sommet, il reste encore beaucoup de détails à préciser, mais, au moins, les deux parties se sont engagées à travailler ensemble sur ces questions. Je pense qu'elles...

Sameer Zuberi: Je dirais que les ententes de principe sont certainement très importantes.

J'aimerais maintenant me tourner vers nos deux autres témoins qui sont ici en personne et leur poser la même question sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères. Avez-vous des commentaires sur les répercussions qu'a eues le renforcement de nos liens avec l'Union européenne sur ces deux concepts et sur la manière dont cela nous a protégés face à ceux-ci?

Mark Manger: Je ne pense pas que nous ayons grand-chose à dire à ce sujet. Il ne faut toutefois pas oublier que notre accord le plus important en matière de renseignement reste celui que nous avons avec le Groupe des cinq, dont l'Union européenne ne fait pas partie. Les renseignements que nous obtenons sur l'ingérence étrangère proviennent probablement du Groupe des cinq et non de l'Union européenne.

Les pays de l'Union européenne, à part quelques exceptions en Scandinavie et en Europe de l'Est, sont probablement confrontés aux mêmes défis que nous à cet égard. Je ne pense pas qu'il y ait eu de renforcement jusqu'à présent. Cela dit, ce n'est pas mon domaine d'expertise, alors il se peut que je ne sois tout simplement pas au courant.

Sameer Zuberi: Je comprends.

Je peux céder la parole à M. Hurrelmann.

Achim Hurrelmann: Ce n'est pas non plus mon principal domaine d'expertise. Je tiens toutefois à souligner que c'est l'un des domaines où une collaboration accrue exige un très haut niveau de confiance mutuelle. Je pense qu'un renforcement de la relation pourrait fournir une base plus solide pour ce type de confiance, si une collaboration à cet égard venait à se développer.

Sameer Zuberi: Ne pensez-vous pas que l'Europe et le Canada sont confrontés à des problèmes semblables pour ce qui est de ces deux concepts?

Achim Hurrelmann: De quels deux concepts parlez-vous?

Sameer Zuberi: Je parle de l'ingérence étrangère et de la manipulation de l'information. Au Canada et en Europe, nous sommes confrontés à des défis semblables liés à des acteurs semblables.

Mon temps est presque écoulé.

Le président: Merci.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez deux minutes et demie.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Hurrelmann, vous avez parlé de réglementation qui n'a pas nécessairement besoin d'être harmonisée lorsqu'il y a des ententes économiques.

Cela dit, nous avons appris dernièrement que, parce que le Canada a laissé tomber sa tarification du carbone, ça va nous coûter des centaines de millions de dollars de faire affaire avec l'Europe. En effet, cette dernière, qui a d'ailleurs une loi super intéressante, pénalise les pays qui n'ont pas de tarification du carbone lorsque vient le temps de faire affaire avec eux. De plus, le Canada a laissé tomber la taxe sur les produits numériques et sur les géants numériques, alors que l'Europe, elle, taxe cet aspect, ces produits numériques, ces géants numériques. Par ailleurs, une nouvelle loi entrera en vigueur à la fin du mois de décembre en Europe sur la déforestation. De ce fait, des produits du bois seront interdits et ce sont surtout la Chine et la Russie qui seront visées par cette loi, alors que nous n'avons pas non plus d'équivalence au Canada.

Lorsqu'on veut parler d'alliances plus serrées et de membres associés, est-ce qu'on ne devrait pas tout de suite s'attaquer à ce genre de réglementation et essayer d'harmoniser le plus rapidement possible des choses qui sont super faciles à mettre en place assez rapidement?

● (1215)

[*Traduction*]

Achim Hurrelmann: C'est une très bonne question. Je ne pense toutefois pas que la réponse soit si simple, pour les raisons mentionnées plus tôt, à savoir que le Canada doit bien sûr rester ouvert à une collaboration continue avec son partenaire commercial de loin le plus important, les États-Unis. Les États-Unis ont souligné que la réglementation numérique était pour eux un grave problème. Les Européens disposent d'un marché suffisamment vaste pour pouvoir néanmoins maintenir leur réglementation numérique. Le Canada est beaucoup plus exposé aux pressions américaines dans ce domaine. C'est le principal défi. Une collaboration avec l'Europe pourrait nous être utile, mais nous devons évidemment veiller à ne pas mettre en péril notre accès au marché américain.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et le règlement sur la déforestation — que vous avez mentionnées — sont des mesures environnementales de l'Union européenne qui pourraient compliquer les échanges commerciaux entre le Canada et l'Union européenne. Il sera important que la Commission européenne et le gouvernement canadien trouvent des solutions qui n'entraîneront pas de nouvelles barrières non tarifaires lorsque ces mesures entreront pleinement en vigueur.

Le président: Nous n'avons plus de temps.

Au nom de tous les membres du Comité, je remercie nos témoins d'avoir comparu devant nous aujourd'hui.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance avant de reprendre nos travaux à huis clos.

[*Français*]

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca